Action ! Défense des personnels ! transformation de l'école ! société plus juste !

Débutants

SNUipp-FSU 31 - 05 61 43 60 62 - snu31@snuipp.fr

Un stage syndical pour vous!

Vous débutez dans le métier et vous
vous posez de nombreuses questions (affectations, postes, rôle du syndicat dans les instances paritaires…).
Comme chaque année, le SNUipp-FSU 31 organise un stage « début de carrière » le **Mardi 19 mars** et le **vendredi 22 mars** afin de répondre au mieux à celles-ci.
Lors de cette journée les délégué(e)s du personnel du SNUipp vous aideront dans la saisie du mouvement. Vous pourrez également poser des questions sur vos droits et votre carrière.
Le SNUipp-FSU défend l'idée d'une transformation de l'école dans le sens de la réussite de tous.
Cela passe par des revendications de moyens, mais aussi par des réflexions pédagogiques.
C'est pourquoi nous proposons aussi certaines pistes en lien avec les revendications des personnels.

Attention Inscription auprès du DASEN avant le 19 et 22 février !

Le SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU est né en 1992, il fait partie avec 20 autres syndicats de la **Fédération** Syndicale Unitaire (FSU, première fédération dans l'éducation, la recherche, la culture). Il est né d'une volonté commune de créer les conditions de la **réussite** de tous les élèves d'autant que le lien entre les inégalités scolaires et les inégalités sociales existe toujours. Le SNUipp-FSU défend pour cette raison un service public d'éducation qui offre à chaque enfant, quelle que soit son origine, une éducation qui favorise l'aboutissement de ses aspirations. **L'unité syndicale** est une préoccupation permanente qui favorise l'aboutissement de ses aspirations.
L'information et la défense des personnels dans la transparence et l'équité sont également des missions du SNUipp-FSU, particulièrement grâce aux représentants du personnel élus dans chaque département.

Mais le SNUipp-FSU, ce n'est pas que cela. Il se bat :
- pour la transformation de l'école (plus de maîtres que de classes, travail en petits groupes, abaissement des effectifs par classe, plus de concertation et de travail en équipe…).
- pour réfléchir sur les problèmes de société (prendre en compte les grands problèmes de société, construire avec d'autres des propositions pour combattre le chômage, l'exclusion
Pour tout cela, il s'appuie notamment sur ses adhérents.

Mardi 19 mars
ou
Vendredi 22 mars
Stage début de carrière
Aide au mouvement, questions de carrière, métier ...

Inscrivez-vous dès maintenant !

Participer à un stage syndical, c'est l'occasion :
- de débattre,
- d'échanger avec la profession,
- d'avoir les bonnes réponses à ses questions,
- de réfléchir ensemble,
- de partager un moment

Stage 19 ou 22 mars

Mardi 19 mars ou vendredi 22 mars 9h-16h30

Local de la FSU 31

Tous les personnels (stagiaires y compris) ont droit à 12 journées/an de stages de formation syndicale, que ce soit sur temps de classe ou sur temps à l'ESPE pour les stagiaires. A vous de choisir ...

1 Envoyer un courrier de demande de congé pour stage 1 MOIS AVANT le début du stage (19/22 février).

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à écrire à la main et à transmettre au DASEN sous couvert de l'IEN)

NOM Prénom
Grade et Fonction
Ecole

Date:
À monsieur le Directeur Académique, sous couvert de Madame ou Monsieur l'IEN de .....
Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le 19 (ou 22) mars 2019.
Ce stage se déroulera à Toulouse, il est organisé par la FSU sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agrée figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

Signature

2 Envoyer un mail à snu31@snuipp.fr pour nous confirmer votre inscription

3 Le programme

9h : Accueil des stagiaires - Introduction et présentation du stage

9h30 : Le SNUipp, les commissions paritaires, kézako?
Rôle du syndicat et instances paritaires

10h30 : Le projet éducatif du SNUipp-FSU

12h00: Repas

13h45: Le mouvement départemental et autres questions administratives
Le mouvement départemental : comment ça marche ?
Les différents types de postes - Aide à la saisie des vœux

16h00 : Clôture du stage / bilan

Après le stage, possibilité de rester avec des délégué-es du personnel pour travailler sur la saisie de vœux de la 1ère phase.

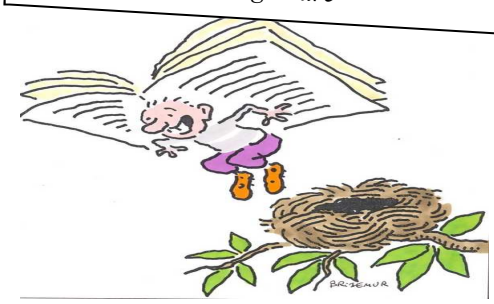

Le mouvement Intra Départemental (en bref...)

Le cadre national et donc départemental du mouvement est appelé à changer.
Le ministère prévoir la suppression pure et simple des phases 2 et 3 du mouvement. A l'heure où nous écrivons nous ne connaissons pas encore exactement les modalités exactes de ces changements. Le SNUipp-FSU 31 défendra néanmoins le maintien de la deuxième phase du mouvement départemental. Nous vous communiquerons les informations à ce sujet dès que nous les aurons.
Nous vous remettrons de nombreux documents pour vous aider à comprendre et à réaliser votre mouvement : résultats des mouvements des années précédentes, nomenclature des postes etc ...

Phase 1: <u>informatisée</u>
Saisie des vœux via I-Prof (SIAM).
L'administration publie sur un site dédié la liste des postes vacants et susceptibles de l'être et toutes les circulaires et annexes précisant le fonctionnement du mouvement.
Aucune priorité pour les PES n'est accordée sur cette phase autre que celles liées au handicap (agent, conjoint ou enfant).

Les dates du mouvements 2019

La période (2 semaines) d'ouverture du serveur pour la première phase sera ouvert du 18 mars et le 07 avril.
Nous vous communiquerons les dates précises lorsqu'elles seront connues.

Le Barème:

AGS + SP

- AGS* au 01.01.2019: 1 point par an d'ancienneté, 1/12ème de point par mois d'ancienneté et 1/360éme par jour
- SP: 1point par enfant de moins de 20 ans né entre le 01/01/**1999** et le 31/12/**2018**.

* Ancienneté Générale de Service